

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**REMISE DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA MISSION DÉCONFINEMENT
« POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE DÉCONFINEMENT ET DE RELANCE
DE LA MÉTROPOLE DE LYON »**

Alors que la Métropole de Lyon est entrée depuis quelques jours dans sa deuxième phase de déconfinement, Georges Képénékian a remis ce jour, au Président de la Métropole de Lyon, David Kimelfeld, le rapport définitif de la mission déconfinement qui lui avait été confiée au mois d'avril.

Cette expertise définitive fait suite à une version intermédiaire qui avait été rendue public le 5 mai dernier et qui présentait une cinquantaine de recommandations et orientations pour adapter l'ensemble de notre territoire à cette première étape de déconfinement.

Dans cette version finale, la mission s'est attachée à évaluer et à rendre compte de l'efficacité de l'ensemble des mesures détaillées précédemment. En outre, elle a enrichi le premier opus à la lecture de nouveaux éléments notamment quant à l'organisation de la période estivale et à la gestion d'une crise future similaire.

A la remise du rapport définitif, David Kimelfeld a souhaité saluer : « *Le travail accompli par cette mission pilotée par Georges Képénékian.* » Et il ajouté : « *Nous avons d'ores-et-déjà mis en œuvre un certain nombre de dispositifs proposés par le rapport intermédiaire du 5 mai, comme la mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique ou le lancement de l'objectif « zéro retour à la rue » en lien avec l'État et les acteurs du secteur social. Aujourd'hui, ce rapport définitif dresse des pistes pour la prochaine période estivale et pour la gestion d'une éventuelle nouvelle crise du même type, qu'il s'agit de mettre en œuvre dès maintenant pour construire ensemble une Métropole plus protectrice.* »

Georges Képénékian a pour sa part indiqué que : « *suite à la publication de notre rapport intermédiaire, et du présent rapport, une nouvelle phase s'ouvre. Celle de l'évaluation des mesures prises, mais aussi celle de l'anticipation face à l'hypothèse de la recrudescence d'une nouvelle crise, qu'elle soit sanitaire, technologique ou environnementale. Ce défi, c'est celui de la construction d'une collectivité résiliente. C'est aussi celui de la construction d'une société qui se protège et qui protège son environnement, en faisant émerger, ensemble, de nouveaux modèles de vie et de nouveaux comportements citoyens.* »

Ce rapport définitif se compose de 7 grandes parties qui listent plus d'une cinquantaine de mesures prises ou à prendre afin de faire face à cette période post-confinement et d'anticiper une éventuelle nouvelle crise, qu'elle soit sanitaire, environnementale ou technologique.

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE PREVENTION METROPOLITAINE

Mesures mises en œuvre

Mesure n°1 *Restaurer la confiance auprès du grand public autour d'une grande campagne de communication institutionnelle*

Cette campagne sera diffusée sur plusieurs supports (presse, réseaux sociaux, ...) à partir du 10 juin et mettra en scène des actions de la vie quotidienne dans le respect des règles sanitaires en vigueur, avec un message-clé : « restons prudents ».

Mesure n°4 *Mettre à disposition de la population des distributeurs de gel hydroalcoolique en libre-accès dans l'espace public, sur des lieux d'intérêt majeur*

16 distributeurs ont ainsi été implantés à titre expérimental, sur les 20 prévus. Cette phase de test vise à la fois à juger des bons emplacements, à vérifier les aspects techniques (capteur sans contact pour délivrer la bonne dose de gel, signalétique, temporisation entre deux prises de gel, ...), et à s'assurer de leur bonne utilisation. Sur ces tous premiers jours de fonctionnement, les résultats sont encourageants même s'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives.

Mesure n°9 *Élaborer des référentiels sanitaires et les diffuser aux partenaires et satellites de la Métropole*

Dès le 5 mai, deux guides ont été diffusés dans le domaine de l'accueil de l'enfant : un destiné aux 600 crèches du territoire, partagés avec les services municipaux des villes de Lyon et Villeurbanne, ainsi qu'un autre guide destiné aux plus de 9 000 assistants maternels. Dans le champ du maintien à domicile des personnes âgées, deux référentiels ont été diffusés la semaine du 1er juin 2020 : un destiné aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, et un autre pour les personnes qui bénéficient de ces interventions pour les accompagner dans le respect des gestes barrières.

Orientations pour l'avenir

Mesure n°2 *Mobiliser et renforcer le service sanitaire mis en place à la faculté de médecine pour diffuser les messages de prévention à la population*

À ce jour, la Métropole de Lyon a engagé des échanges avec la faculté de médecine de l'Université de Lyon pour organiser cette mobilisation des étudiants en santé dans les semaines à venir. Une attention particulière devra être portée aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et des Quartiers en Veille Active (QVA) afin de renforcer la diffusion des messages de prévention et de lutter contre la désinformation sur le virus, son origine et son mode de transmission.

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE DE LA MÉTROPOLE

Mises en œuvre

Mesure n°15 *Mettre en place avec l'État un plan « zéro retour à la rue post-confinement » avec la création de 1 500 places*

Mobilisation dès le 6 mai du parc social : la Métropole de Lyon, l'État et les bailleurs sociaux travaillent conjointement pour permettre à environ 500 personnes de bénéficier de manière accélérée à une place en logement social, sur les six prochains mois. Suivront la mobilisation de nouvelles structures de type pension de famille, en collaboration avec des acteurs privés, en mobilisant des fonciers acquis ou en cours d'acquisition par la Métropole de Lyon.

Orientation pour l'avenir

Mesure n°14 *Prendre en compte le handicap en coordonnant une offre de suivi post-confinement et par la mise à disposition d'un référencement*

Plusieurs pistes sont à l'étude en lien avec les acteurs de la santé mentale pour adapter l'offre de soutien psychique aux besoins qui ont émergé à l'issue du confinement et pour accompagner les citoyens dans le déconfinement : par exemple, avec la mise en place de visites à domicile de surveillance par des infirmiers libéraux sur prescription médicale.

ACCOMPAGNER LA REPRISE PROGRESSIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mises en œuvre

Mesure n°17 *Mettre à disposition une plateforme de référencement des équipements de protection individuelle pour faciliter l'approvisionnement en EPI des acteurs économiques*

Depuis le 22 mai 2020, le site aide-covid.grandlyon.com propose un accès à l'ensemble des fournisseurs en indiquant le type d'équipement proposé et les coordonnées du fournisseur. Le site aide-covid.grandlyon.com a été ouvert pour répondre à une urgence et va évoluer dans les semaines à venir pour s'adapter à la situation.

Mesure n°20 *Accélérer la dématérialisation de l'instruction des permis de construire*

L'expérience du confinement et la nécessaire adaptation des méthodes de travail des services instructeurs des communes et de la Métropole ont montré l'intérêt et même la nécessité d'une accélération de la dématérialisation des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

Orientations pour l'avenir

Mesure n° 16 *Proposer une campagne de communication spécifique à la reprise de l'activité commerciale et artisanale*

En complément de la campagne de communication lancée le 10 juin autour des gestes barrières, cette campagne pourra être mise en place et relayée sur la plateforme du Collectif pour l'Assistance au Démarrage des Entreprises (CARE) qui rassemble, organise et coordonne les dispositifs d'aide et d'accompagnement des différentes institutions publiques. Les messages pourront également être diffusés auprès des différents organismes interprofessionnels et des structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Mesure n°25 *Création d'un pacte métropolitain sur les financements publics pour accompagner le secteur associatif*

Un pacte à destination des collectivités, des fédérations d'associations et orienté vers la mise en œuvre de politiques publiques est en cours d'élaboration. Il devra poser le cadre des bonnes pratiques en matière de modalités d'attribution, de décision et de versement des subventions aux associations.

POURSUIVRE PAR ÉTAPES LA REPRISE DE LA VIE ÉDUCATIVE DE LA CITÉ

Mises en œuvre

Mesure n°28 *Sanctuariser le repas de la pause méridienne pour les enfants en travaillant à des aménagements des établissements*

Un dispositif de livraison de paniers repas à consommer sur place ou à emporter selon l'emploi du temps de chaque collégien a été proposé à l'ensemble des collèges publics du territoire. La Métropole de Lyon a souhaité offrir ces paniers repas à tous les collégiens durant les deux premières semaines, ce qui représente une aide financière supplémentaire d'un montant de 150 000 €.

Mesure n°29 *Proposer des adaptations d'aménagement et de circulation devant les entrées des établissements scolaires*

La Métropole de Lyon met à disposition des communes un atlas des trottoirs qui propose des tronçons qui pourraient présenter un intérêt à être élargis notamment aux abords des écoles. Ainsi dans le cadre du déconfinement, des aménagements provisoires ont été mis en place aux abords de quelques écoles et collèges : élargissement de trottoir délimité par du mobilier urbain, avec par exemple la mise en sens unique de la voie. Si ces dispositifs s'avèrent efficaces après cette phase de test, ils pourront être pérennisés et faire l'objet de travaux définitifs.

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

Orientations pour l'avenir

Mesure n°27 *Structurer un groupement d'achat d'équipements de protection individuelle pour les établissements scolaires*

Mesure n°32 *Co-financer un vaste programme de service civique en faveur du lien intergénérationnel et du vivre-ensemble, notamment dans les quartiers les plus en difficulté*

Au niveau régional, ce sont plus de 3 000 jeunes qui sont mobilisables au sein d'associations pour intervenir dans les quartiers.

REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES DÉPLACEMENTS POUR UNE VILLE PROTECTRICE

Mises en œuvre

Mesure n°38 *Engager un vaste plan inspiré de l'urbanisme tactique pour favoriser l'usage des modes doux partout dans la Métropole de Lyon*

Pour accompagner la phase de déconfinement, la Métropole a ouvert dès le 11 mai, de nouveaux itinéraires cyclables provisoires pour améliorer l'usage des vélos, éviter le report vers la mobilité automobile individuelle, offrir une alternative aux transports en commun. Avec ses 23 axes (soit une trentaine de km) livrés et une cible à 77 km, la Métropole est en avance par rapport à l'Île de France (39 km réalisés par plusieurs communes), Grenoble (2 axes, cible à 18 km) ou Nantes (2 axes). Après cette première vague de travaux, les propositions des communes et des associations affluent, avec un potentiel de développement pouvant être porté à 85 km.

Mesure n°39 *Accompagner le plan « urbanisme tactique » de mesures pour renforcer l'accès à des places de stationnement sécurisées pour les vélos*

L'annonce et la mise en œuvre d'un plan d'urbanisme tactique a permis la programmation de l'implantation de plus de 800 arceaux, correspondant à environ 4000 places de stationnement supplémentaires. En parallèle, Lyon Parc Auto a créé 40 places vélo au niveau du parking de St Jean (Lyon) et a mis en place une offre combinée pour le stationnement des véhicules automobiles et l'usage d'un service de trottinettes électriques au niveau des parcs LPA Tony Garnier et Cité internationale (Lyon), tout comme le SYTRAL au niveau des gares de Vaise, Gorge de Loup et Mermoz (Lyon).

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

Mesure n°42 *Abonder dès maintenant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour accompagner les locataires les plus en difficulté par la création d'un fonds d'aide exceptionnel pour le maintien dans le logement.*

Afin de prévenir les expulsions locatives et d'accompagner ces difficultés économiques, le Président de la Métropole de Lyon a proposé la création d'un fonds d'urgence pour les impayés de loyers et de charges doté d'1,3 millions d'euros, soit un montant équivalent à l'enveloppe financière dédiée au volet maintien dans le logement du FSL de la Métropole.

Mesure n°43 *Inviter la Métropole de Lyon à prendre position pour le report de la fin de la trêve hivernale à la fin de l'état d'urgence sanitaire.*

La mobilisation des élus locaux et de nombreuses associations a permis d'obtenir un second report de la fin de la trêve hivernale, comme l'a annoncé Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement. L'Assemblée Nationale a approuvé ce report au 10 juillet, le 8 mai 2020.

Orientations pour l'avenir

Mesure n°34 *Piétonniser de façon transitoire les centres-villes et centres-bourgs des communes volontaires*

A l'instar d'Expériences Piétonnes, l'expérimentation de la piétonnisation de la Presqu'île de Lyon qui s'est déroulée à l'automne 2019, la Métropole de Lyon pourrait proposer à des communes, sur la base du volontariat, de piétonniser de manière transitoire leurs cœurs de ville, avec une signalétique et des moyens humains adaptés. Cela permettrait de fluidifier le parcours des usagers à pieds ou à vélo et de faciliter un meilleur partage de l'espace public.

Mesure n°36 *Lancer un appel à projets urbains innovants dédié à l'aménagement des espaces publics qui protègent : mobiliser les acteurs de la filière pour envisager des aménagements transitoires, de mobiliers urbains...*

Cet appel à projets urbains innovants permettrait d'engager une réflexion sur le mobilier urbain, la place du végétal, les moyens d'utiliser l'espace public comme un prolongement d'équipements publics voués à rester fermés ou dont l'accessibilité est fortement limitée, la qualité paysagère et architecturale de ces places « adaptées ».

ADAPTER LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE À LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE

Mises en œuvre

Mesure n°46 *Créer une offre « hors les murs » pour les institutions culturelles en concertation avec les communes*

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

Mesure n°48 *Préparer la saison estivale avec les associations sportives*

La Métropole a dans un premier temps étendu son dispositif Métropole Vacances Sportives (MVS). En complément de ce dispositif historique, la Métropole explore une nouvelle offre qui s'articule en trois propositions :

- l'ouverture éventuelle de certain(s) collège(s) pour accueillir une (ou des) animation(s) portée(s) par une (des) association(s) s'intégrant dans le programme d'animation de l'été travaillé par les services des communes ;
- le soutien financier auprès d'associations qui prévoient des animations avec le concours des communes et qui doivent couvrir des frais supplémentaires par rapport à un fonctionnement « normal » (en référence à l'année 2019 par exemple) ;
- la possibilité d'ouvrir un CLSH dans les collèges afin de compléter les animations déployées par les associations en lien avec les communes. Les frais afférents seraient supportés par la Métropole et l'organisation serait portée par une structure intervenant sur l'ensemble de l'agglomération.

SE PRÉPARER À UNE NOUVELLE CRISE SANITAIRE**Orientations pour l'avenir**Mesure n°49 *Constitution d'un stock stratégique d'EPI dès l'été 2020*

En commandant de façon régulière et auprès de différents fournisseurs nationaux et internationaux pour éviter toute rupture d'approvisionnement. Un inventaire de l'ensemble de ces stocks devra être réalisé régulièrement afin de rendre compte de l'évolution des stocks et de prévenir la péremption et la pénurie desdits équipements.

Mesure n°51 *Création d'une cellule de veille*

Elle serait composée d'experts qui mettra en relation la Métropole, l'ARS, les HCL, les SDMIS, la Préfecture, l'État, les acteurs du champ sanitaire, du médico-social, les acteurs associatifs, en s'appuyant sur le savoir-faire du comité d'experts mis en place dans le cadre de la mission, afin d'établir des protocoles adaptés en cas de crises pandémiques, sanitaires, environnementales, industrielles et chimiques et d'activer efficacement et collégialement les mesures d'urgences.

Mesure n°54 *Mise en place de dispositifs afin d'attirer davantage d'entreprises de productions pharmaceutiques et médicales pour encourager la production locale sur notre territoire***Service presse**

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

En outre, la mission recommande que la Métropole continue à s'engager et à soutenir la recherche infectieuse, à maintenir et à renforcer la veille sanitaire tout en s'appuyant sur les acteurs de terrain, au plus près de la population.

Service presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com